

Utiliser de manière autonome Telepac - SAINT-GIRONS -

Objectifs de la formation

Savoir utiliser Telepac de manière autonome afin d'effectuer seul les télé-déclarations de demande d'aide PAC

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire.

Déroulé

Connaître les principales nouveautés de la PAC ayant un impact sur la déclaration PAC ;

Connaître et savoir organiser les informations nécessaires à la télé-déclaration ;
Savoir utiliser les principales fonctionnalités du logiciel et respecter les différentes étapes de la saisie : créer son compte, utiliser l'outil graphique et cartographique, enregistrer des cultures, réaliser la demande d'aide ;
Savoir contrôler les informations enregistrées et les corriger.

TELECHARGER LE PDF ET NOUS LE RETOURNER POUR VOUS INSCRIRE

En fin de formation, une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire.

Infos complémentaires

Organisée par ADEAR Ariège

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 12/04/2019

Tarifs

Non adhérent 20€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Si vous n'êtes pas éligible au fond Vivea merci de nous contacter

ADEAR 09 32 Av du Général de Gaulle
09000 Foix
09000
Foix
Tel. 05 34 14 61 79

Dates, lieux et intervenants

16 avr 2019

09:30 - 17:30 (7hrs)

CFPPA Ariège Comminges Rue Trinqué -
09200 SAINT-GIRONS

Dominique Destribois, paysanne en Ariège,
commission PAC de la confédération Paysanne
Nadège Gasnier, DDT, Service Économie Agricole,
Unité PAC

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))